



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 14

**Arrêté municipal portant occupation du
domaine public et réglementation du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise « Structure & fondations » 5 rue des pins – MILLY LA FORÊT, a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux sur le bâtiment situé 38 rue des Fleurs, afin d'installer une benne, du lundi 23 février au dimanche 1^{er} mars 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Installer une benne sur le trottoir devant le bâtiment situé n° 38 rue des Fleurs

Article 2 : L'entrepreneur informera le maire ou les services techniques agissant pour le compte de la commune du début des travaux.

Article 3 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la période comprise entre le lundi 23 février et le dimanche 1^{er} mars 2026

Article 5 : Le Maire de Nogaro, le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 10 février 2026

L'adjoint délégué,

Joseph BELTRI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulivos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

